

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

14^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 25 juin 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif absent :

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 25 juin 2019 ouverte à 18 h 02.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Décision concernant un membre du personnel
- 2.2 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement
- 2.3 Engagement ou nomination à un poste de direction générale adjointe

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-108

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 21 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

CE-18-19-109

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Décision concernant un membre du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

Il est 18 h 07.

Le huis clos est temporairement suspendu. Les membres décident de traiter des points 2.2 et 2.3 durant ce temps.

Retour en huis clos pour reprendre la discussion du point 2.1 – Décision concernant un membre du personnel. Il est 18 h 27.

CE-18-19-110

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 37.

2.0 DÉCISIONS

CE-18-19-111
SRH

2.1 Décision concernant un membre du personnel

ATTENDU les dispositions de la convention collective régissant les conditions de travail de la personne mise en cause;

ATTENDU que la partie syndicale et la personne salariée ont été informées des motifs au soutien de l'intention de la commission scolaire de congédier lors d'une rencontre convoquée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines et des communications soit, par la présente, autorisé à procéder au congédiement de la personne salariée régulière pour les motifs qui lui ont été communiqués ainsi qu'au Syndicat soutien scolaire des Navigateurs et exposés à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-112
SRH

2.2 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE madame Renée Bédard soit engagée à titre de directrice d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-113
DG

2.3 Engagement ou nomination à un poste de direction générale adjointe

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste de direction générale adjointe.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE madame Caroline Marcotte soit nommée à titre de directrice générale adjointe;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

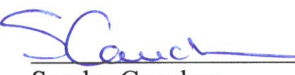
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Sandra Cauchon
Secrétaire générale

CE-18-19-114